



En 2023, la réforme de la PAC a permis à des agriculteurs de souscrire des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques pour un contrat de 5 ans.

Dans le cadre de ces engagements les éleveurs concernés doivent réaliser une formation obligatoire.

L'objectif des formations proposées par la Chambre d'Agriculture est de pallier cette obligation en accompagnant les agriculteurs dans la démarche de progrès environnementaux liés à ces MAEC.

OBJECTIF DE FORMATION

MAITRISER LE CAHIER DES CHARGES, CONNAITRE DES PRATIQUES PLUS VERTUEUSES ET CRÉER UN ESPACE D'ÉCHANGES AVEC D'AUTRES AGRICULTEURS ENGAGÉS.

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation et explication des enjeux du territoire. Réponses des MAEC.

Comprendre le cahier des charges de la MAEC Autonomie Fourragère et les enjeux climatiques.

Seront abordés : les types de prairies : typologie des prairies naturelles, le lien entre le type et la fonction.

Le rôle des prairies naturelles dans le système global et l'impact sur le changement climatique. Le type de flore et le niveau de biodiversité.

La valeur économique des prairies naturelles : à l'échelle de l'exploitation, de la parcelle, le coût de production et la valeur de remplacement.

La valeur environnementale des prairies : l'intérêt de la biodiversité des prairies du point de vue agricole.

La formation se terminera par une identification des améliorations à prévoir, la mise en place de nouvelles pratiques et leur suivi.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

Analyses de groupe, échanges entre agriculteurs, témoignages, visites d'exploitation, supports de présentation.

Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction

Questionnaire d'auto-évaluation en début et fin de formation + tour de table

DATE ET HORAIRES

Session 1 : Jeudi 15 janvier 2026

Session 2 : Mardi 20 janvier 2026

SOIT 7 H DE FORMATION

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Public

Les agriculteurs engagés dans une MAEC et les agriculteurs de Haute-Saône intéressés par le sujet

Prérequis

Aucun

LIEU ET RESTAURATION

Lieux : Session 1 : CHAMPLITTE (70)

Session 2 : VESOUL (70)

Repas : Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation.

INTERVENANTS

Pierric TARIN, conseiller de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône et Margaux PARTY, ingénieur agronome, spécialisé en gestion des prairies et des fourrages.

RÉFÉRENTS ET INSCRIPTION

Responsable de formation : Christelle DEPLANTE

Inscription jusqu'au **05 janvier 2026** via le formulaire de contact sur le site internet ou par téléphone auprès de l'assistante Julie CHEA – BICHET au 03 84 77 14 38

PRIX

Pour les contributeurs VIVEA

Prise en charge intégrale par le fond de formation VIVEA

Pour les non-contributeurs

186 euros

HANDICAP

Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles. 03 84 77 14 38